



# EPORA

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER  
DE L'OUEST RHÔNE-ALPES

Ordre du jour n°EH

## REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 DECEMBRE 2014

### DELIBERATION N°14/139

**Avenant n°3 de résiliation de la convention opérationnelle entre la commune de Saint-Romain-en-Gal, la Communauté d'Agglomération Vienn'Agglo et l'EPORA  
Site SNCF/RFF - Ilot Charvet**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 relatif aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Directeur Général,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2009-2013, approuvé par la délibération n°09/028 du Conseil d'Administration en date du 2 novembre 2009,
- Vu la convention opérationnelle approuvée par la délibération n°B03-026 du Bureau de l'EPORA du 11 mars 2003 signée le 10 juin 2003 entre la commune de Saint-Romain-en-Gal, la Communauté d'Agglomération Vienn'Agglo et l'EPORA, l'avenant n°1 approuvé par la délibération n°B07-036 du Bureau du 20 juillet 2007 signé le 28 décembre 2007, l'avenant n°2 approuvé par la délibération n°12-079 du Conseil d'Administration de l'EPORA du 15 octobre 2012 et signé le 27 février 2013,

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve l'avenant n°3 de résiliation de la convention opérationnelle entre la commune de Saint-Romain-en-Gal, la Communauté d'Agglomération Vienn'Agglo et l'EPORA - relatif au Site SNCF/RFF - Ilot Charvet.
- ✓ Mandate le Directeur Général, dans les limites de la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 précitée, à l'effet de signer cet avenant de résiliation.

Le Directeur Général

  
Jean GUILLET

Pour le Préfet  
de la région Rhône-Alpes  
et du département du Rhône  
par délégation

Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Le Président du Conseil d'Administration

  
Georges LIEGLER

- 9 DEC. 2014

Guy LEVI